

Oumar Sylla «Foniké Mengué», sept mois de détention arbitraire

écrit par GuineePolitique© | 29 avril 2021



Politique



Guinée. Après sept mois de détention arbitraire, le militant Oumar Sylla doit être libéré

Ce 29 avril marque les sept mois de détention arbitraire

d'Oumar Sylla, coordinateur national adjoint de Tournons La Page Guinée et responsable de la mobilisation et des antennes du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) arrêté en pleine rue à Conakry alors qu'il se rendait à une manifestation contre le projet de troisième mandat du président sortant Alpha Condé.

Tournons La Page, ACAT-France, Amnesty International, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT), et Agir ensemble pour les droits humains demandent la libération immédiate et inconditionnelle d'Oumar Sylla, de tous les défenseurs des droits humains et autres personnes détenues arbitrairement en Guinée.

Que le militant Oumar Sylla, comme de nombreux autres détenus arbitrairement, soit toujours en prison simplement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, prouve la volonté manifeste du pouvoir guinéen de continuer à museler toute voix dissidente même après l'élection présidentielle. Ils devraient tous être libérés immédiatement et sans condition.

Les organisations signataires

« Que le militant Oumar Sylla, comme de nombreux autres détenus arbitrairement, soit toujours en prison simplement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, prouve la volonté manifeste du pouvoir guinéen de continuer à museler toute voix dissidente même après l'élection présidentielle. Ils devraient tous être libérés immédiatement et sans condition », ont déclaré les signataires.

Le 29 septembre 2020, Oumar Sylla a été arrêté avec violence par des hommes en civil en pleine rue dans la commune de Matoto à Conakry alors qu'il s'apprêtait à participer à une manifestation organisée par le FNDC pour protester contre la candidature du Président Alpha Condé à un troisième mandat.

Emmené à la Direction de la Police Judiciaire (DPJ), il a été interrogé sans que ses avocats n'aient pu l'assister, ce qui est une atteinte aux droits de la défense. Quelques heures plus tard, le procureur du tribunal de Mafanco a décidé de poursuivre Oumar Sylla pour « attroupement illégal, trouble à l'ordre public, destruction de biens publics et atteinte à la sûreté de l'État », de le placer en détention provisoire et de le faire incarcérer à la prison centrale de Conakry.

Une prison qu'il connaît hélas bien pour y avoir déjà fait quatre mois de détention arbitraire entre le 17 avril et le 27 août 2020, accusé de « communication et diffusion de fausses informations » après avoir participé à l'émission de grande écoute « Les Grandes Gueules » sur Radio Espace FM, au cours de laquelle il a dénoncé les arrestations arbitraires et les exactions survenues dans la ville de N'Zérékoré le 22 mars 2020. Les charges retenues contre lui ont été abandonnées en août 2020.

Une grève de la faim pour être jugé

Après près de trois mois de détention provisoire, Oumar Sylla a entamé une grève de la faim le 25 décembre 2020 pour exiger la tenue de son procès. Il a mis fin à sa grève le 8 janvier 2021, après que la date de son audience a été programmée. Très affaibli, il a dû être hospitalisé le jour même.

Le 28 janvier 2021, Oumar Sylla a été condamné à 11 mois de prison ferme par le tribunal de Mafanco à Conakry pour « participation délictueuse à un attroupement susceptible de troubler l'ordre public ». Ses avocats ont immédiatement fait appel de la décision et la date de son appel est fixée au 20 mai 2021.

Oumar Sylla a également contracté le Covid-19 en mars 2021 et n'a pu bénéficier d'assistance médicale que sous la pression de l'opinion publique et de ses avocats.

Organisations signataires

1. ACAT-France
 2. Agir ensemble pour les droits humains
 3. Amnesty International
 4. Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs de droits de l'Homme
 5. Mêmes Droits pour Tous (MDT)
 6. Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH)
 7. Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs de droits de l'Homme
 8. Tournons La Page
-

[Amnesty International](#)

La procureure de la CPI met en garde contre l'escalade de la violence en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 29 avril 2021



La procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a mis en

garde

lundi les responsables de l'escalade de la violence en Guinée, exhortant

le gouvernement et l'opposition à renouer le dialogue après des

manifestations sanglantes dans ce pays.

Les tensions

sont fortes en Guinée après des semaines de manifestations organisées

par l'opposition qui soupçonne le président Alpha Condé de vouloir

briguer un troisième mandat.

«Suite aux informations faisant état de nombreux épisodes de violence en Guinée au cours des dernières semaines, j'appelle tous les responsables et leurs sympathisants à s'abstenir de la violence et à reprendre le dialogue pour éviter de nouvelles victimes», a déclaré la procureure de la CPI, Mme Fatou Bensouda.

«Toute personne qui commet, ordonne, incite, encourage ou contribue de toute autre manière à commettre des crimes atroces (...) est passible de poursuites par les tribunaux guinéens ou par la CPI», a-t-elle mis en garde dans un communiqué.

Au total, au moins 16 civils et un gendarme ont trouvé la mort au cours de l'intense mouvement de contestation auquel la Guinée – un petit pays pauvre de 13 millions d'habitants – est en proie depuis le 14 octobre à l'instigation du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC). Des dizaines d'autres personnes ont été blessées, des dizaines arrêtées et jugées.

Le FNDC veut faire barrage au projet prêté au président Condé

de
briguer sa propre succession en 2020 et de réviser pour cela
la
Constitution qui limite actuellement à deux le nombre des
mandats
présidentiels.

A 81 ans, M. Condé entretient le flou sur ses
intentions, mais a entamé en septembre des consultations sur
la
Constitution. L'opposition accuse de dérive «dictatoriale»
l'ancien
opposant historique qui fut le premier président
démocratiquement élu en
2010, réélu en 2015, après des décennies de régimes
autoritaires et
militaires.

La communauté internationale s'inquiète d'une escalade dans un
pays coutumier des manifestations et des répressions brutales.

En outre, Mme Bensouda a ajouté que son bureau s'était rendu
en Guinée fin octobre pour faire le point sur l'enquête liée
au massacre de plus de 150 partisans de l'opposition, il y a
dix ans.

Établie à La Haye, la CPI a ouvert une enquête préliminaire
sur le massacre perpétré le 28 septembre 2009 dans l'enceinte
du plus grand stade de Conakry lorsque les forces de sécurité
ont tiré sur une foule qui manifestait contre le chef de la
junte Moussa Dadis Camara. Plus de 100 femmes ont en outre été
violées.

Mme Bensouda s'est
déclarée encouragée par des déclarations du ministre guinéen
de la
Justice, Mohamed Lamine Fofana, au cours de la visite de son
équipe,

annonçant que le procès des responsables du massacre de 2009 devrait commencer au plus tard en juin 2020.

«Cela fait maintenant plus de dix ans que ces crimes horribles ont eu lieu au stade de Conakry», a déclaré Mme Bensouda. «Les victimes et les communautés qui ont été touchées méritent que justice soit faite», a-t-elle dit.

[La Croix](#)

Meurtres lors d'un cortège funèbre en Guinée avant la tenue de nouvelles manifestations [HRW]

écrit par GuineePolitique© | 29 avril 2021



Trois personnes auraient été tuées le 4 novembre lors des obsèques de manifestants tués.

Par Corinne Dufka – Directrice pour l'Afrique de l'Ouest (HRW)

Le gouvernement [guinéen](#) devrait s'assurer qu'une enquête indépendante soit promptement ouverte

après la mort de trois personnes qui auraient été tuées par balles cette semaine lors d'[affrontements](#) avec les forces de sécurité. Ces meurtres présumés auraient été commis le 4 novembre lors d'une procession funéraire à la mémoire de personnes tuées lors d'une précédente vague de manifestations anti-gouvernementales. Une coalition d'organisations de la société civile et de partis d'opposition a affirmé que trois personnes avaient été tuées, tandis qu'un porte-parole de la police a reconnu un bilan d'au moins deux morts. La coalition prévoit une nouvelle manifestation de grande ampleur le 7 novembre.

Au cours du mois dernier, le gouvernement guinéen a intensifié sa [répression des opposants à l'adoption d'une nouvelle constitution](#) qui permettrait au chef de l'État, Alpha Condé, de briguer un troisième mandat à la tête du pays à l'occasion de l'élection présidentielle de 2020. Les autorités ont arrêté et emprisonné 6 personnalités en vue de la société civile qui avaient pris la tête du mouvement de protestation contre la nouvelle constitution.

Après avoir violemment dispersé plusieurs manifestations contre la nouvelle constitution plus tôt dans l'année, le gouvernement a finalement autorisé une manifestation de l'opposition le 24 octobre. Cette manifestation – la première grande manifestation

publique

autorisée par le gouvernement [depuis juillet 2018](#) – a été [dans une large mesure pacifique](#). Des partisans du gouvernement ont organisé leur [propre manifestation](#) le 31 octobre.

Les événements du 4 novembre illustrent le risque que de nouveaux affrontements éclatent entre les forces de sécurité et les manifestants.

Des journalistes et des témoins ont décrit comment certains participants à la procession funéraire avaient lancé des pierres et

d'autres projectiles et les forces de sécurité avaient tiré des

cartouches de gaz lacrymogène et, parfois, ouvert le feu à balles

réelles. Un journaliste [a affirmé](#) avoir entendu un gendarme dire : « *nous allons tous vous tuer* », alors que les forces de sécurité poursuivaient les manifestants dans les quartiers avoisinants.

La procession funèbre était destinée à commémorer les 11 manifestants présumés [tués par balles](#)

par les forces de sécurité, lors de trois journées de manifestations

contre une nouvelle constitution qui avaient débuté le 14 octobre. Ce

jour-là, un gendarme avait également été tué par des manifestants.

Human Rights Watch a documenté abondamment le [recours par la police et les gendarmes aux armes à feu et leur utilisation excessive de la force létale](#) lorsqu'ils

contrôlent des manifestations, ainsi que leurs passages à tabac de

manifestants, leur corruption et d'autres formes de criminalité de leur

part. Les membres des forces de sécurité ne font pratiquement

jamais

l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour leur rôle présumé

dans des décès de manifestants.

Human Rights Watch exhorte le gouvernement guinéen à remettre en liberté les six dirigeants de la société civile; à faire en sorte que le comportement des forces de sécurité face aux manifestations soit conforme aux Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois; et à [créer une unité judiciaire spéciale](#) pour enquêter sur les décès survenus lors de manifestations.

[hrw](#)

[Vidéo] Le FNDC appelle à une mobilisation générale : quelques leaders politiques délivrent leurs messages

écrit par GuineePolitique© | 29 avril 2021



Pour défendre la Constitution, toute la Guinée se mobilise ce jeudi 7 novembre 2019 pour dire NON au projet de 3e mandat de Alpha Condé. *Crédits Vidéos* : [Page FNDC \(Facebook\)](#)

Sidya Touré

Aliou Bah

Faya Millimouno

Cellou Dalein Diallo

Mamadou Sylla

Oumar Sylla

Abdoul Kabélé Camara

Le Guide du manifestant

Condamnations iniques de militants pro-démocratie en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 29 avril 2021



Les autorités guinéennes se sont engagées dans une logique de

répression à l'endroit du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC). Plusieurs de ses leaders et militants ont été arrêtés arbitrairement début octobre 2019. Au moins sept d'entre eux ont été condamnés à des peines de prison ferme. Objectif visé : faire taire ce mouvement qui mobilise les Guinéens contre le projet de nouvelle constitution visant à permettre au président Alpha Condé de pouvoir se maintenir en poste après ses deux mandats présidentiels consécutifs.

Le 12 octobre, deux jours avant les manifestations prévues par le FNDC, des éléments des forces de l'ordre, cagoulés et armés, ont arrêté à Conakry sept membres de la direction du FNDC – **Abdourahamane Sanoh**, coordinateur de ce mouvement, **Abdoulaye Oumou Sow**, secrétaire général de l'Association des blogueurs de Guinée (ABLOGUI), **Sékou Koundouno**, administrateur général du mouvement Balai citoyen, **Mamadou Bobo Bah**, membre du Balai citoyen, **Mamadou Baïlo Barry**, membre de l'association Destin en main, **Alpha Soumah**, chanteur connu sous le nom de « *Bill de Sam* », **Ibrahima Diallo**, le coordonnateur de Tournons la page (TLP) – alors qu'ils étaient réunis au domicile de M. Sanoh. Ils devaient alors rejoindre la Maison de la presse pour une conférence de presse expliquant les modalités des manifestations prévues le 14 octobre. Dans les heures qui ont suivi, **Mamadou Sanoh**, le frère d'Abdourahamane Sanoh, a été arrêté alors qu'il était à leur recherche dans différents centres de détention. Le lendemain, le procureur du tribunal de Dixinn a accusé le FNDC de « *graves déclarations portant atteinte à la sécurité publique* » et a annoncé qu'une procédure juridique était engagée afin d'« *arrêter quiconque ayant commis des actes ou entrepris des manœuvres visant à compromettre la sécurité publique ou aboutissant à de graves troubles de l'ordre public* ». Le 13 octobre, d'autres militants du FNDC ont été arrêtés à Conakry (**Aly Badra Cheickna Koné**, secrétaire national de la jeunesse de l'Union des forces républicaines, UFR, **Elie Kamano**, artiste-activiste), et dans d'autres villes, notamment à Guéckedou (**Moussa Barry**, secrétaire administratif du FNDC).

Le 22 octobre, après une procédure judiciaire extrêmement rapide, le tribunal de première instance de Dixinn a condamné Abdourahamane Sanoh à un an de prison ferme pour « *provocation directe à un attroupement par des écrits et des déclarations* ». Alpha Soumah, Ibrahima Diallo, Sékou Koundouno et Mamadou Baïlo Barry ont été condamnés à six mois de prison ferme. Tandis que Mamadou Bobo Bah, Mamadou Sanoh et Abdoulaye Oumou Sow, ont été déclarés « *non coupables* ». À l'annonce du verdict, les personnes dans la salle d'audience se sont mis à entonner l'hymne du FNDC, puis l'hymne national. A leur sortie du tribunal, les détenus ont été incarcérés à la prison centrale de Conakry. Le procès avait brièvement commencé le 16 octobre pour des faits de « *manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public* » avant d'être ajourné jusqu'au 18 octobre. Les avocats de la défense ont interjeté appel. Des procès similaires se sont tenus dans d'autres villes du pays. Un autre tribunal de Conakry a condamné à trois ans de prison, dont un ferme, Aly Badra Cheickna Koné et à un an de prison, dont six mois ferme, Elie Kamano. Bien entendu, aucun militant prônant le oui au changement de la constitution n'a jusqu'à ce jour fait l'objet d'une arrestation. Deux poids, deux mesures...

CONTEXTE

Le président Alpha Condé, 81 ans, est au pouvoir depuis 2010. L'ancien opposant historique, qui a connu un long exil en France et la prison dans son pays, est le premier président démocratiquement élu en Guinée après des décennies de dictature militaire. Réélu en 2015, son deuxième et dernier mandat se termine en 2020 car la Constitution en vigueur limite à deux les mandats présidentiels consécutifs. Afin de pouvoir se présenter une troisième fois en octobre 2020, Alpha

Condé n'a pas d'autre choix que de changer la Constitution, comme l'a fait Denis Sassou Nguesso au Congo. A partir de janvier 2019, le débat sur le besoin d'une nouvelle constitution a pris de l'ampleur dans le pays avec des messages en sa faveur lancés par des proches du président et des pseudo-mouvements populaires. En avril 2019, pour s'opposer à cette initiative, un front regroupant des partis, des syndicats et des membres de la société civile a été créé : le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC). En septembre, Alpha Condé a lancé officiellement des consultations sur la Constitution. Les membres du FNDC ont boycotté ces consultations, les considérant comme factices et n'étant menées que pour légitimer un futur référendum sur ce sujet. Lors d'une rencontre fin septembre 2019 avec des Guinéens à New York, le président Alpha Condé a appelé ses partisans à se « *préparer pour le référendum et les élections* ». Cette annonce – dont la vidéo a fuité sur Internet – a ravivé la tension dans le pays et l'opposition a relancé ses appels à la mobilisation, dénonçant un projet de coup d'Etat institutionnel et une dérive « *dictatoriale* ». Le 7 octobre, le FNDC a annoncé le lancement d'une campagne de mobilisation contre le projet de nouvelle constitution et de régulières manifestations dans le pays à partir du 14

octobre. Le 9 octobre, le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation, le général Bourema Condé, a indiqué que la déclaration du FNDC constituait « *une menace ouverte à la paix et à la sécurité de notre nation* ». Le même jour, le gouvernement a indiqué avoir achevé les consultations nationales sur une éventuelle nouvelle constitution.

La vague d'arrestation des leaders du FNDC à Conakry et dans d'autres villes, les 12 et 13 octobre, et la présence de nombreux policiers et gendarmes dans les rues de Conakry et des principales villes du pays (Conakry, Mamou, Guéckédou, Labé) le 14 octobre, n'ont pas empêché les Guinéens de descendre massivement dans les rues pendant trois jours pour dire non à une nouvelle constitution. Ces manifestations non autorisées par les autorités ont été durement réprimées ce qui a occasionné de nombreux affrontements entre manifestants et forces de sécurité. Aux pierres et autres projectiles lancés par les manifestants, les forces de l'ordre ont répondu par des gaz lacrymogènes, l'utilisation de camions à eau et des charges violentes. A plusieurs reprises et en différents lieux, des forces de l'ordre ont tiré avec leurs armes à feu. Plusieurs manifestants arrêtés ont également fait l'objet de violences physiques, notamment des passages à tabac. Le bilan de ces violences est lourd :

le FNDC fait état d'au moins 10 personnes tuées (dont un gendarme), plus de 70 blessés par des tirs à balles réelles, ainsi que 200 arrestations. Le gouvernement affirme que la mobilisation lancée par le FNDC était illégale faute de déclaration préalable. Depuis juillet 2018, les autorités interdisent systématiquement les manifestations de l'opposition lorsqu'elles reçoivent des notifications de leurs organisateurs, les considérant à chaque fois comme des menaces pour la sécurité publique.

Malgré la répression et les morts par balles, l'opposition a décidé de maintenir le mot d'ordre des manifestations et des villes-mortes, les considérant comme étant la seule manière de faire pression sur le pouvoir.

Pour la communauté internationale « la crise politique est source de préoccupations. L'insuffisance de dialogue entre les différents acteurs politiques provoque une escalade de la tension avec des recours à la violence, susceptible de porter gravement atteinte aux acquis démocratiques. Nous appelons tous les acteurs à renouer le dialogue dans le cadre du comité de suivi » (Communiqué de la CEDEAO, Délégation de l'Union européenne, Etats-Unis, France, Belgique, Italie, Allemagne et Royaume-Uni).

Les associations de défense des droits humains, tout en dénonçant les arrestations arbitraires et l'usage excessif de la force, craignent une escalade de la tension et une répercussion dramatique sur la situation des droits humains.

Le gouvernement guinéen est aujourd'hui face à un dilemme : respecter à minima les libertés d'expression des Guinéens ou s'engager dans une dérive encore plus autoritaire afin

d'essayer de faire taire définitivement les voix dissidentes encore publiques. Le 24 octobre, les autorités ont autorisé les manifestations du FNDC et elles se sont déroulées sans violences. Malgré cette accalmie, la Guinée se trouve toujours dans une impasse politique. Les manifestations de l'opposition et les préoccupations internationales ne semblent pas avoir découragé Alpha Condé dans son projet de nouvelle constitution. A quand l'annonce de la tenue d'un référendum en vue de l'adoption d'une nouvelle constitution ? Le temps est compté car l'élection présidentielle est prévue pour octobre 2020. A suivre...

[ACAT France](#)

Guinée : Détention arbitraire et condamnation de 5 militants du FNDC

écrit par GuineePolitique© | 29 avril 2021



L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un partenariat de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir de toute urgence sur la situation suivante en République de Guinée.

Description de la situation :

L'Observatoire a été informé par l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du citoyen (OGDH) de la détention arbitraire et de la condamnation de cinq membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), MM. **Abdourahamane Sanoh**, coordinateur, **Ibrahima Diallo**, responsable des opérations du FNDC, coordinateur national de la coalition Tournons la Page et président de l'ONG Protégeons les droits humains, **Sékou Koundouno**, responsable de la planification du FNDC et membre du Balai citoyen, **Mamadou Baïlo Barry**, également membre de l'ONG Destin en Main, et **Alpha Soumah** – alias 'Bill de Sam', ainsi que de la relaxe de deux membres du FNDC, MM. **Abdoulaye Oumou Sow**, journaliste blogueur et responsable de la communication digitale, et **Mamadou Bobo Bah**, également membre du Balai citoyen.

Selon les informations reçues, le 22 octobre 2019, le Tribunal de première instance de Dixinn à Conakry a condamné M. Abdourahamane Sanoh à un an de prison ferme. MM. Ibrahima Diallo, Sékou Koundouno, Mamadou Baïlo Barry et Alpha Soumah, ont été condamnés à six mois de prison ferme. Ces cinq membres du FNDC sont détenus à la prison centrale de Guinée. MM. Abdoulaye Oumou Sow et Mamadou Bobo Bah ont eux été relaxés par le tribunal. Ces sept défenseurs étaient jugés pour « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public ». Les avocats de la défense ont annoncé leur intention de faire appel de ce jugement, tout comme le Procureur, qui avait requis la peine maximale de cinq ans de prison, et a annoncé que les dossiers seront transmis à la Cour d'appel de Conakry dans les meilleurs délais.

Les sept prévenus ont été arrêtés le 12 octobre 2019, alors qu'ils avaient appelé à manifester à compter du 14 octobre, pour protester contre la réforme constitutionnelle qui permettrait au Président Alpha Condé de se présenter pour un

troisième mandat présidentiel consécutif en 2020. Le lieu de détention des prévenus est resté inconnu pendant plus de 24 heures, pendant lesquelles les prévenus n'ont eu accès ni à leur famille ni à leurs avocats.

Dans une déclaration publiée le 13 octobre 2019, le procureur de la République près le Tribunal de première instance de Dixinn annonçait sa décision d'instruire, suite à la réception d'une dénonciation et en vertu de l'article 47 du Code de procédure pénale, le directeur central de la police judiciaire de mener les investigations nécessaires et de procéder à l'arrestation de « de toutes les personnes ayant entrepris des manœuvres ou des actes de nature à compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles graves à l'ordre public ».

Le procès des prévenus a démarré le 16 octobre 2019, avant d'être renvoyé au 18 octobre. MM. Sékou Koundouno et Ibrahima Diallo ont tous deux affirmé devant le juge avoir été kidnappés lors d'une réunion au domicile de M. Abdourahamane Sanoh, par des hommes armés et cagoulés, qui les ont emmenés à la « villa 26 », la base des Renseignements généraux guinéens, ainsi que dans les locaux de la Compagnie mobile d'intervention et de sécurité (CMIS) numéro 5 de Dubréka et au CMIS de la Cimenterie. M. Ibrahima Diallo a également affirmé avoir fait l'objet de mauvais traitements pendant sa détention : il a par exemple du passer sa première nuit de détention sur une chaise, s'est vu arracher sa bague d'alliance, et refuser la nourriture qui lui avait été apportée par son épouse.

L'Observatoire condamne fermement la condamnation et la détention arbitraire de MM. Abdourahamane Sanoh, Ibrahima Diallo, Sékou Koundouno, Mamadou Baïlo Barry et Alpha Soumah, qui semble ne viser qu'à les punir pour leurs activités légitimes et pacifique de défense des droits humains. L'Observatoire appelle les autorités guinéennes à leur libération immédiate et inconditionnelle.

Actions requises :

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités guinéennes en leur demandant de :

i. Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de MM. Abdourahamane Sanoh, Ibrahima Diallo, Sékou Koundouno, Mamadou Baïlo Barry et Alpha Soumah et de l'ensemble des défenseurs des droits humains en République de Guinée ;

ii. Procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de MM. Abdourahamane Sanoh, Ibrahima Diallo, Sékou Koundouno, Mamadou Baïlo Barry et Alpha Soumah ;

iii. Mettre un terme à toute forme de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à l'encontre de MM. Abdourahamane Sanoh, Ibrahima Diallo, Sékou Koundouno, Mamadou Baïlo Barry et Alpha Soumah et de l'ensemble des défenseurs des droits humains en République de Guinée ;

iv. Mener sans délais une enquête exhaustive, indépendante, effective, rigoureuse, impartiale et transparente quant aux allégations de mauvais traitements décrits ci-dessus, afin d'identifier les responsables, de les traduire devant un tribunal indépendant, compétent et impartial conformément aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme, et d'appliquer les sanctions pénales, civiles et/ou administratives prévues par la loi ;

v. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement aux articles 1 et 12.2 ;

vi. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments

régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la République de Guinée.

Adresses :

- M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée, Boulbinet avenue de la République – Conakry, Twitter : @President_GN @Sekhoutoureya
- M. Ibrahima Kassory Fofana, Premier Ministre, chef du Gouvernement, Palais des Colombes, Kaloum – Conakry, Twitter : @IbrahimaKFofana @PrimatureGN
- M. Mamadou Lamine Fofana, Ministre de la Justice par intérim, Garde des sceaux, Rue KA 003 – Almamy Commune de Kaloum, BP : 564 Conakry – Guinée, Email : contact@justice.gov.gn, Tel : +224 622 43 58 59
- M. Mouctar Diallo, Ministre de la Jeunesse et de l'emploi jeune, BP 262 Conakry, Mail : info@jeunesse.gouv.gn, Tel : +224 664 21 10 75 / +224 664 901 490
- M. Mamadou Taran Diallo, Ministre de l'Unité nationale et de la citoyenneté, en face de la HAC, Boulbinet, Kaloum – Conakry, Tel : +224 628 04 21 49 / +224 666 96 10 92
- M. N'Famara Camara, Secrétaire général du Ministère de l'Unité nationale et de la citoyenneté, Email : jpfamara@gmail.com, Tel : +224 628 29 24 29
- M. Ousmane Sylla, Ambassadeur de la République de Guinée à Bruxelles, Boulevard Auguste Reyers 108 Schaerbeek, 1030 Bruxelles, Email : ambaguibruxelles@mae.gov.gn / ambaguinee.bruxelles@yahoo.fr Tel : (+32) 2.771.01.26 / (+32) 2.732.685, Fax : (+32) 2.762.60.36
- Ambassade de la République de Guinée à Genève, Représentation permanente auprès des Nations unies, Rue du Valais 7-9, 1202 Genève, Suisse, Mail : consulat.guineegeneve@gmail.com / mission.guinea@ties.itu.int, Tel : +41 22 731 65 55

Prière d'écrire également aux représentations diplomatiques de la République de Guinée dans vos pays respectifs.

Paris-Genève, le 24 octobre 2019

Merci de bien vouloir informer l'Observatoire de toutes actions entreprises en indiquant le code de cet appel.

L'Observatoire, partenariat de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. La FIDH et l'OMCT sont membres de ProtectDefenders.eu, le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'Homme mis en œuvre par la société civile internationale.

Pour contacter l'Observatoire, appeler la ligne d'urgence :

- E-mail : Appeals@fidh-omct.org
- Tel et fax FIDH : 33 1 43 55 25 18 / 33 1 43 55 18 80
- Tel et fax OMCT : + 41 22 809 49 39 / 41 22 809 49 29

[fidh](http://fidh.org)